

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

JUIN 2015



Conditions Générales de Vente

Article 1 - Définitions :

Les « services » sont l'ensemble des prestations proposées par Soufian Ait Tirite, personne physique capable, au travers du site internet soufian-a.net.

« Hébergement » représente les services de stockage de site internet proposés par d'autres entités que Soufian Ait Tirite, ces services peuvent être assurés par une association, une société ou une autre personne physique.

« Nom de domaine » représente une adresse web appartenant et permettant d'afficher un site internet, cette adresse est saisie par un usager sur la barre d'adresse de son navigateur ou il est dirigé vers celle-ci par un autre site internet ou par un moteur de recherche.

« Blogs » représente une catégorie de site internet.

« Site internet » est une plate-forme virtuelle à laquelle n'importe quelle personne disposant d'un accès à internet peut accéder à condition que celui-ci soit correctement configuré, qu'il soit fonctionnel, et ce dernier soit installé sur un serveur communiquant avec le réseau internet mondial.

« WordPress » représente un logiciel web qualifié de « Système de Gestion de Contenu », il est utilisé par Soufian Ait Tirite pour tous les services de créations de site internet qu'il propose.

« CMS » est l'acronyme de « Content Management System » soit « Système de Gestion de Contenu » en français, cette définition est fournie dans le paragraphe qui précède celui-ci.

« Le Prestataire » représente ici Soufian Ait Tirite, personne physique capable.

« Client » représente la demande d'une prestation de service.

« Mail » représente un courrier électronique posté à partir d'une adresse mail à destination d'une autre.

Article 2 – Responsabilité du prestataire

Le prestataire doit assurer la prestation de service demandée par le client dès lors qu'un accord sur le prix et la prestation à réaliser a été conclu avec ce dernier. Le prestataire devra honorer la prestation dans les délais convenus dans chaque étape du processus, cependant, le client sera informé par ces présentes conditions que le délai de livraison peut aller jusqu'à 2 ans en temps normal en raison de la situation économique et sociale actuelle au moment de la rédaction de ces conditions générales du prestataire, ce délai peut être allongé en cas d'évènement imprévu qui pourrait être considéré comme un cas de force majeure (décès, accident, incapacité...).

La prestation peut être annulée en cas de force majeure et si le prestataire justifie cette annulation par un motif acceptable tel qu'une incapacité d'assurer le service dû à un état de santé, à un cas de force majeure, à un changement d'activité, à la fin de son activité d'auto-entrepreneuriat ou en cas de non-paiement par le client du montant convenu pour la prestation, ou en cas de non-respect de ces présentes conditions. Il devra alors en notifier le client et lui rembourser l'intégralité des sommes versées (dans le cas de somme versée par le client) et choisira de livrer ou non la partie déjà réalisée de la prestation (si c'est le cas).

Après livraison du site internet, le prestataire est responsable en cas de panne dû à une erreur de configuration ou aux vis de conception, ce dernier devra alors tenter de solutionner cette dernière sans ajouter des frais supplémentaires à la prestation. Dans le cas d'un échec, il devra alors restituer l'ensemble des sommes perçues sur cette prestation et déclarer l'annulation de cette dernière.

Article 3 – Responsabilité du Client

Le client est tenu d'honorer son engagement de paiement, pris au moment de l'acceptation par ce dernier du devis et donc de ces présentes conditions générales de ventes.

Le client sera tenu pour seul responsable de toutes pertes de données quant à l'utilisation qui est faite du site internet après la livraison de ce dernier.

Toute panne résultant de la mauvaise utilisation du site internet est de la responsabilité du client, ce dernier accepte alors de n'avoir recours qu'à d'autres prestations fournies par le prestataire ou d'autres prestataires externes afin de solutionner la panne.

En cas de non-paiement des sommes dues, le client accepte que le prestataire annule sans préavis la prestation commandée.

Article 4 – Cessibilité et sous-traitance

Le prestataire se réserve le droit d'avoir recours à d'autres prestataires externes au contrat actuel afin de réaliser tout ou partie de la prestation pour laquelle le client a fait la demande. Dans le cas de la réalisation par autrui de tout ou partie de la prestation, le prestataire peut décider ou non d'en informer le client, cependant, si ce dernier en fait la demande, le prestataire sera dans l'obligation de lui communiquer les informations dont il dispose sur ce prestataire externe.

Dans le cas du recourt à un sous-traitant, le prestataire auquel a eu à faire le client (Soufian AIT TIRITE) reste seul responsable des vis de conception de la prestation.

Le sous-traitant quant à lui devra s'engager à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Article 5 – Documents et résultats de la prestation

Le prestataire devra fournir l'intégralité des documents et des identifiants et mot de passe ainsi que toute la documentation prévue afin de permettre au client de jouir de la prestation perçue.

À la demande du client, le prestataire devra également supprimer les codes d'accès dont il dispose pour les différents comptes utilisés par le client pour la réalisation de cette prestation (informations d'authentification sur les comptes d'hébergement et de nom de domaine, informations d'authentification pour des boîtes mails etc.).

Article 6 – Confidentialité des informations

Le prestataire est assujéti à une obligation légale de secret professionnel.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 5 ans suivant le terme des Prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la Prestation,
- sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article,
- sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation,

– ou doivent être communiquées en vertu d’une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le Prestataire se réserve le droit d’exécuter des Prestations pour des entreprises concurrentes de celle du Client.

Le Client reconnaît et accepte :

– que les parties pourront sauf demande expresse contraire de l’autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;

– qu’aucune des parties n’exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l’accès ou la sécurité de ces courriers électronique,

– que le Prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l’interception, le détournement ou l’altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s’engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 7 - Conflits d’intérêts - Indépendance

Dans l’hypothèse où un conflit d’intérêts ou une problématique d’indépendance surviendrait au cours de l’exécution des Prestations, le Prestataire en fera part immédiatement au Client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au Prestataire de poursuivre ses Prestations, il mettra à la disposition du Client le résultat des Prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses Documents en l’état, et ce afin d’en faciliter la poursuite par un tiers.

Article 8 – Modes de paiements

Toutes transactions effectuées dans le cadre d’un paiement d’une prestation du client au prestataire ou dans le cadre d’un remboursement du prestataire vis-à-vis du client, les transactions s’effectueront soit par virement PayPal sur le compte du prestataire (soufian.a@free.fr) soit par chèque à l’ordre de M. SOUFIAN AIT TIRITE.

Toutes erreurs commises par les établissements bancaires ou par une quelconque panne d’un service en ligne ne pourront être associées à la responsabilité du prestataire, afin de permettre la résolution du problème, les deux parties (le client et le prestataire) devront tout deux effectués les démarches prévues par les protocoles des établissements bancaires ou des services en ligne concernés afin de permettre la résolution du problème.

Article 9 – Rétractation et réclamations

Le client peut exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours ouvrables par mail ou par courrier recommandé avec accusé de réception (à la charge du client), le prestataire procèdera donc à l’annulation de la prestation, à la suppression du travail réalisé et au remboursement des sommes perçus pour cette prestation.

La rétractation ne peut être acceptée que pour une prestation dont le fruit est hébergé et accessible par le prestataire pour une durée de 14 jours après la date de livraison, et ce afin d’éviter les abus, en effet, cela permettra d’éviter qu’un client mal intentionné ne puisse copier l’intégralité des données du site internet livré, puis effectue une demande de rétractation (et soit rembourser) puis que ce dernier procède à la réinstallation de ce même site sur une autre plate-forme.

Le client s’engage en cas de rétractation à ne pas conserver les fichiers et données fournis lors de la prestation, dans le cas où le prestataire pourrait prouver que les données utilisées par le client (ou ex-client) résultent d’une prestation qui a été conclue par une rétractation de la part du client, ce dernier pourrait être poursuivi pour atteinte au droit d’auteur devant les autorités compétentes.

Dans le cas d'une création d'identité visuelle, la rétractation ne peut avoir lieu à partir du moment où le client a reçu par un quelconque moyen le fruit de la prestation pour laquelle il s'est inscrit et à verser un somme destiné à la rémunération du prestataire.

Le prestataire s'engage en cas de rétractation justifiée à rembourser l'intégralité des sommes qu'il a perçus pour la prestation concernée.

Le client dispose d'un délai d'un 1 an (à condition que les activités présentent dans ce document soient encore assurées) afin d'effectuer une réclamation pour tout ou partie de la prestation s'il découvre par la jouissance de la prestation, un vis de conception du site internet ou de l'identité visuelle, il devra alors formuler une demande par mail ou par courrier recommandé avec accusé de réception (à la charge du client), il pourra ainsi demander la réparation de ce vis sans avoir à rémunérer de nouveau le prestataire, si, et seulement si le vis est avéré. Le client ne pourra cependant pas demander un dédommagement ou un remboursement total si le vis a été perçu au-delà du délai de rétractation de 14 jours ouvrables, pour les mêmes raisons que celles explicité dans les paragraphes précédents.

Pour tout remboursement, le prestataire s'engage et devra effectuer ce dernier le plus rapidement possible, dans un délai maximum de 2 ans maximum en fonction de la trésorerie disponible, ainsi aucun investissement financier ne peut être effectué sans avoir remboursé tout ou partie de ce présent remboursement.